A Vélizy, le 26 octobre 2012

Compte rendu du conseil d'école
Du 7 novembre 2013

Etaient présents

Directeur : M. Nardot

Les enseignants :

Mme Jacquard, CPa
M. Pelluard, CPb
Mme Mahmoud CP/CE1
Mme Gilet, CE1a
Mme Brévers, CE1b
Mme Amato CE2/CM1
Mme Le Ferrec, CE2a
Mme Poirieux, CE2b
M Sescousse, CM1b
Mme Chatelus, CM2a
Mme Delormel, CM2b

Les représentants des parents :

M Canfin	UNAAPE
Mme Hattey	UNAAPE
Mme Rivet	UNAAPE
Mme Larher	UNAAPE
Mme Théodora	UNAAPE
Mme Robin	APEIV
Mme Asnar	APEIV
Mme Bruneau	APEIV
Mme Banzet	APEIV

Suppléants

Mme Daviaud	APEIV
Mme Depond	APEIV
Mme Laville	APEIV
Mme Leyniat	APEIV
Mme Paulet	APEIV
Mme Ruelle	APEIV
Mme De Caldas Cahour	UNAAPE

M. Blanchard, *adjoint au maire chargé de l'enseignement.*

Etaient excusés

M. Siry, conseiller municipal
Mme Glykos, inspectrice de l'éducation nationale
Mme Marrot, APEIV
Mme Pape, APEIV

1) Organisation pédagogique

L'école comprend 11 classes (2 CP, 1 CP/CE1, 2 CE1, 2 CE2, 1CE2/CM1, 1 CM1, 2 CM2).

Présentation de l'équipe enseignante

Enseignants	Classes	Nombre d'élèves
Mme Jacquard	CPa	26
M Pelluard	CPb	26
Mme Hamza Cherif	CP/CE1	20
Mme Gilet	CE1a	26
Mme Brévers/ M	CE1b	26
Mme Amato	CE2/CM1	22
Mme Le Ferrec	CE2a	29
Mme Poirieux	CE2b	30
M Sescousse	CM1	32
Mme Chatelus	CM2a	28
Mme Delormel	CM2b	28
Soit un total de 293 élèves		

Effectifs
L'effectif a augmenté de 1 élève par rapport à la rentrée scolaire précédente 2012-2013 qui était de 292. Cette évolution est principalement liée à un accroissement des arrivées sur la ville de Vélizy. Les effectifs de grande section étant plus que conséquent, nous devrions donc avoir une création de classe l'année prochaine.

Rencontre avec les parents.
L'équipe pédagogique rappelle que les rencontres avec les parents doivent se faire sur la base d'une prise de **rendez-vous** demandées **par écrit** (soit par l'intermédiaire du cahier de correspondance soit par courrier remis à l'enfant).
Les enseignants ne peuvent pas être disponibles pour les réunions à l'improviste et cela compromet la convivialité de ce moment.
La cour de récréation ou la sortie de l'école n'est pas le lieu idéal pour parler des élèves. La prise de rdv par écrit est nécessaire pour permettre de discuter dans un lieu adapté (bureau de direction ou classe)

Les journées portes ouvertes sont à programmer.

Protocole d'accueil individualisé :
Les protocoles ou PAI sont de deux sortes :
- médical. Il permet, par exemple, la prise de médicaments durant la période scolaire et/ou le temps mairie pour les enfants qui ont un traitement à l'année (asthme, etc....) et est, dans ce cas, obligatoire. Ce document réalisé, en principe, en début d'année scolaire, est avalisé par le médecin scolaire.

NOTA : Il est **formellement interdit** aux élèves de transporter et de prendre un quelconque **médicament.**
Exceptionnellement, la famille peut transmettre à l'enseignant une autorisation de prise de médicaments avec l'ordonnance d'un médecin.
- Pour les enfants dyslexiques (ou autre dysXXXX), il existe aussi un protocole d'accueil qui permet une adaptation du travail à effectuer et du planning associé. Il est essentiel que ce document soit réalisé dans le cadre de l'optique du collège.
- Toute particularité d'alimentation doit faire l'objet d'un PAI
- Toute demande des parents doit être adressée directement au médecin scolaire au centre médico-scolaire qui renverra le document signé à l'école.

Absences non justifiées :
Tout directeur se doit de transmettre à **l'inspecteur d'académie** toute absence de **plus 4 ½ journées** qui serait non justifiée ou injustifiable.
Monsieur Nardot rappelle qu'il sera intransigeant cette année sur les départs anticipés en vacances. Ainsi, il demandera qu'une **demande d'autorisation d'absence** soit effectuée auprès de **l'inspection de circonscription par les familles.**
Les absences personnelles pour congés ont tendance depuis plusieurs années à augmenter. Il est nécessaire à un moment d'arrêter ces dérives qui pénalisent les enfants dans leur apprentissage.

Bilan exercice incendie, PPMS :
Le premier exercice d'incendie s'est correctement déroulé sans incident particulier. L'exercice de PPMS aura lieu le vendredi 6 décembre 2013. Les termes de cet exercice nous serons précisés ultérieurement.

2) Cantine, A.T.S.L, étude.
Les effectifs de Mozart en cantine sont en moyenne de 265 élèves.

Pour l'A.T.SL : bon fonctionnement et activités intéressantes.

Cantine : les repas sont bons. Par contre, la cantine est trop petite. Il faudra anticiper l'année prochaine par rapport à l'accroissement des effectifs et à l'organisation induite par la mise en place de la semaine de 4,5 jours en maternelle.
Les enseignants précisent qu'ils demandent aux enfants de goûter systématiquement les plats et collations servis aux enfants.

Pour l'étude : les parents sont satisfaits, les enseignants moins car très peu de remplaçants en cas d'absence. Cela entraîne des études très chargées. Une synthèse des absences sur 15 jours doit être transmise à Monsieur Blanchard.

Il serait plus que souhaitable que les parents distinguent bien entre le temps scolaire et le temps mairie. Il est en effet fort regrettable que certains parents s'adressent directement aux services départementaux de l'éducation nationale alors qu'un incident concerne exclusivement la mairie.

3) Elections au conseil d'école.
Les résultats des élections au conseil d'école ont été les suivants :
UNNAPE : 45,64% 5 élus APEIV : 54.36 % 6 élus.
La participation s'est élevée à 44,78 %.

4) Sorties et action d'entraide
CP et CP/CE1: opération jus de pomme début octobre pour les CP, forêt propre, instruments du monde avec M Bernachot

CE1 : sorties à la Cour Roland autour du thème de la forêt, animation sur le corps humain le mercredi 2 octobre avec M Bernachot

CE2 : Cour Roland prévue pour janvier 2014, théâtre à l'Onde

CM1 : théâtre à l'Onde « fin de série » le 19 novembre 2013, musée de la marine le 9 décembre 2013.

CM2 : arc de triomphe le 8 septembre 2013, cérémonies du 11 novembre et théâtre à l'Onde le 18 novembre 2013 .

Actions d'entraide :

Le samedi 14 décembre 201 de 10 h 00 à 12 h 00 aura lieu un marché de Noël. L'argent récolté sera donné à une œuvre charitable : les bagouzes à Manon.
Les parents seront peut-être sollicités afin d'aider à la mise en œuvre de cette action.

5) Travaux et divers.
Les travaux de peinture devraient être réalisés au niveau des préaux durant l'année scolaire. Mme Berrier doit passer à l'école le vendredi 15 novembre 2013 pour parler de ce point.
Une nouvelle grille a été posée durant les vacances scolaires de juillet et août et les thuyas ont été arrachés car ils étaient tous atteints de maladie. Normalement de nouvelles plantations de lauriers du Portugal devaient être faites durant les vacances de la Toussaint.

Pour les commandes de fournitures et de petits matériels je dois constater que lesdits catalogues sont vides de toute substance et ne peuvent satisfaire les différentes équipes enseignantes. M Blanchard regrette cette situation et s'engage à ce que cette situation ne perdure pas.
De même, M Blanchard trouve qu'il tout à fait anormal que nous attendions un mois pour recevoir des cartouches de toner pour le photocopieur et qu'il ne faut pas hésiter à lui envoyer un mail lorsque cela se produit.

Suite à l'incident de la chute d'un rideau occultant dans la classe de M Sescousse une société est passée, mais nous ne savons pas si les travaux de vérification ont été effectués. M Blanchard constate que nous ne sommes pas maître d'ouvrage et qu'à priori ce travail a du être fait. De toute façon, M Blanchard précise que la responsabilité incombe à la mairie en cas d'accident.

6) Coopérative.

Le report à nouveau en début d'année scolaire était de 10 650 euros. Les dons des parents en début d'année se sont élevés à 3 270 euros. Le but, cette année est de dépenser à bon aloi afin de faire diminuer les sommes en caisse qui sont trop importants ce qui sera facilité par un assouplissement des règles de dépense.
Une synthèse de l'utilisation des fonds sera présentée aux parents en fin d'année.

7) Classes d'environnement.

Pour les CM2 : du 20 au 29 novembre 2013 dans la région de Strasbourg.

Pour les CP/ CE1 : du 24 mars au 2 avril 2014 à Saint Lunaire

8)Le règlement intérieur
Le règlement intérieur, adopté en conseil des maîtres, vous sera présenté prochainement. Il devra être signé par les parents et l'élève. Il est conforme au règlement départemental. Nous confirmons cette année l'interdiction du vernis à ongles, du maquillage, du portable et de la cravate.

Suite à des problèmes entre élèves, il n'est pas autorisé de jouer aux billes pour les CP et CE1. Les enfants sont autorisés à jouer avec des objets de type « petite voiture » uniquement dans la cours.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 12 février 2014 à 18 h 30